



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT DE MODIFICATIONS AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 4 AVRIL 2023 À 19 h 15

(Projet de règlement R-2023-704-334)

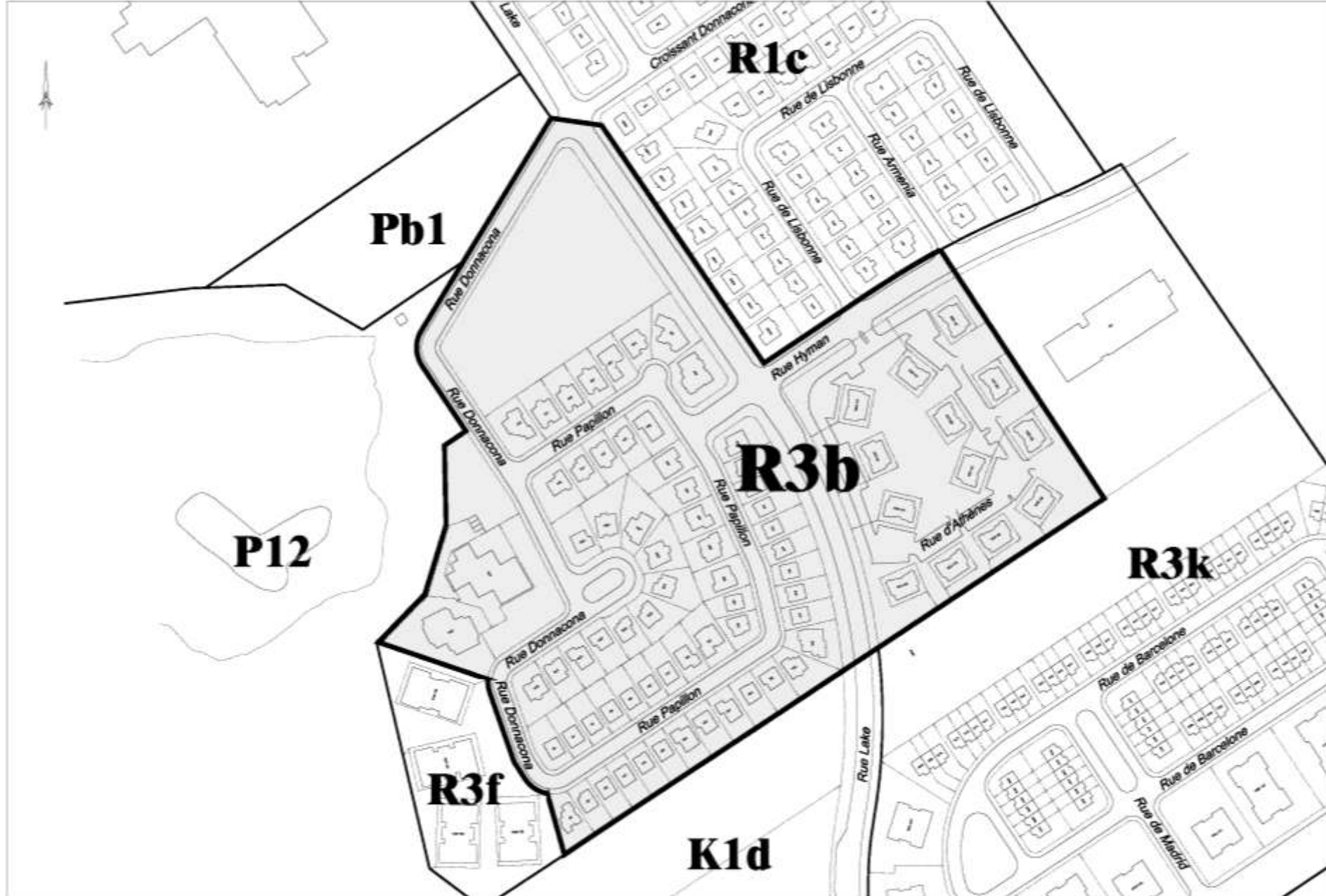
AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2023-704-334** intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement de zonage 82-704 aux fins de modifier diverses dispositions reliées aux zones R-3b, R-3d, R-1b et au chapitre 12** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 avril 2023 à 19 h 15, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2023-704-334 vise les zones R-3b, R-3d, R-1b et E-1q.
4. Ledit projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la ville au www.ville.ddo.qc.ca ou au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.
6. L'illustration des zones concernées apparaît à la fin du présent avis.

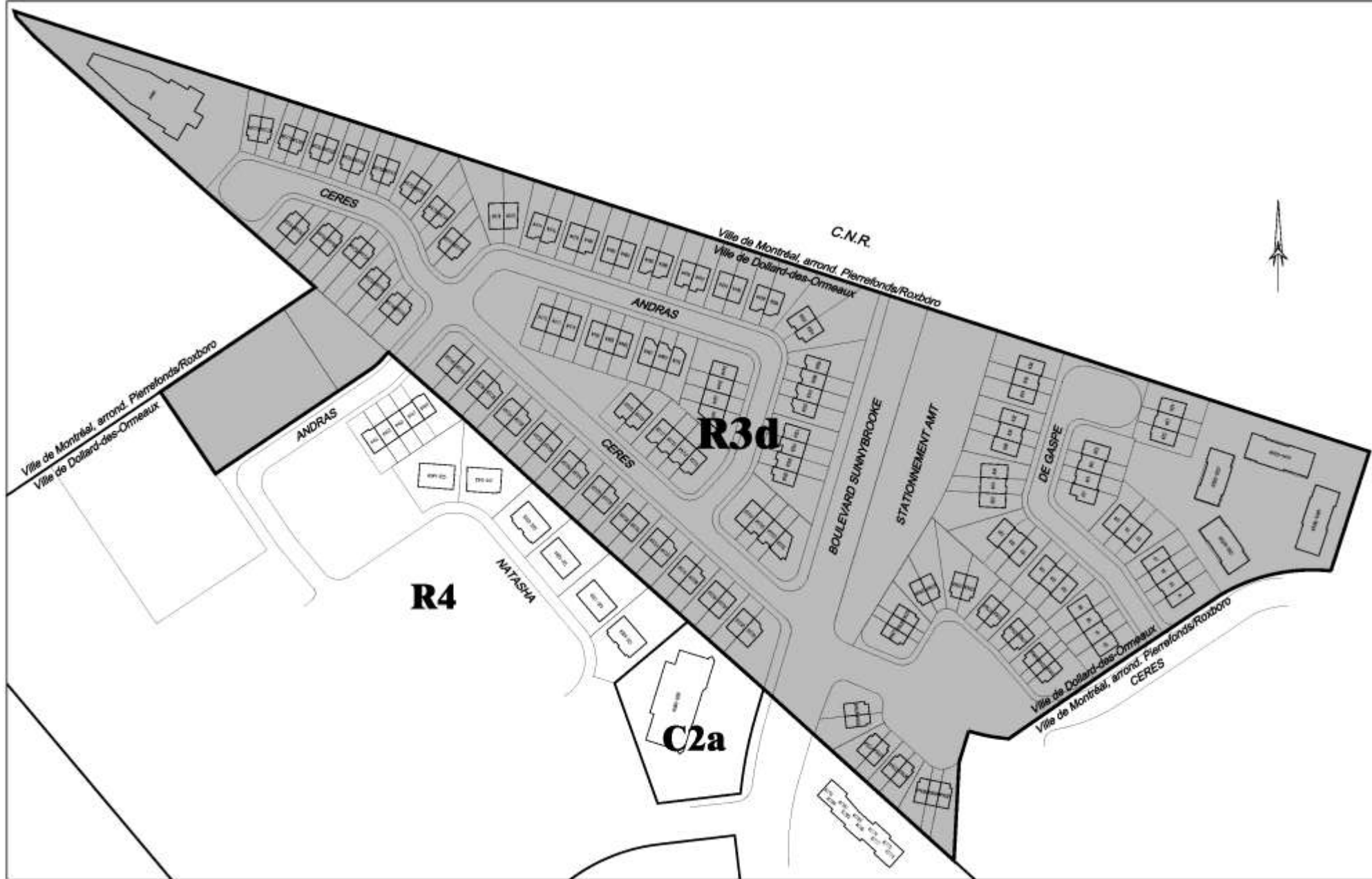
DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 mars 2023.

SOPHIE VALOIS, Greffière

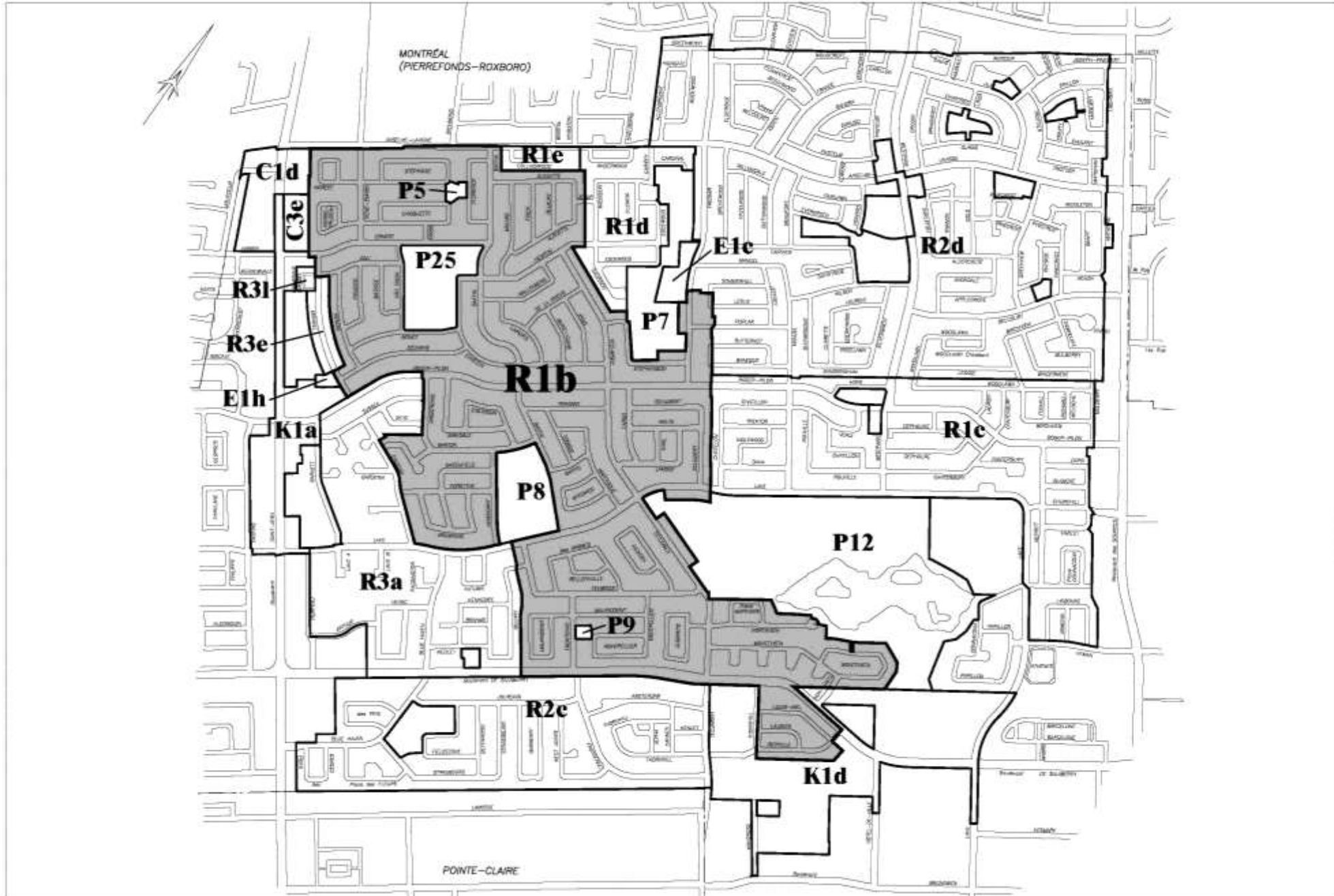
Zone R-3b



Zone R-3d



Zone R-1b



Zone E-1q

